

Monsieur le Président,

Je me réjouis de participer à cette Semaine du droit marquée par d'importants échanges portant sur des questions d'un intérêt tout particulier pour les travaux de la sixième commission.

Je voudrais d'emblée saluer l'immense contribution de la commission du droit international à la promotion, au développement progressif et à la codification du droit international comme, du reste, en témoigne la qualité de son rapport A/70/10 portant sur sa soixante-onzième session.

Nous témoignons, à cet égard, notre gratitude aux membres de la Commission pour les efforts considérables et les encourageons à poursuivre sans relâche leur noble mission ainsi que le partenariat solide et nourrie entretenu avec la sixième commission.

A ces remerciements et encouragements, nous confondons la division de la codification qui assure avec tout le professionnalisme voulu le secrétariat de la CDI.

Monsieur le Président

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le groupe africain et souhaiterait, à titre national, faire quelques remarques d'ordre générale avant de revenir sur le thème « crime contre l'humanité ».

A ce titre, ma délégation rappelle que l'ampleur du travail accompli ne doit

point nous empêcher de constater qu'il est possible d'améliorer la présentation
du rapport et de rationaliser les sujets dont traite la Commission

A cet égard, ma délégation salue l'adoption en seconde lecture des projets d'articles sur le Crime contre l'humanité et félicite le rapporteur spécial

Accordant une importance capitale à la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui heurtent notre conscience collective, le Sénégal ne peut qu'adhérer à l'idée d'une élaboration d'une convention internationale sur la base de ces projets articles.

Toutefois, il reste clair pour ma délégation qu'agir de concert pour arriver